

**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef**  
**Sous-direction Technique**

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 146 / 25

Chlef, le 06/02/2025

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

HAOUAS MAAMER  
HEUMIS - BOUZGHAIA  
CHLEF

**OBJET : Mise en demeure**

Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de respecter vos engagements contractuels que vous avez pris envers notre entreprise d'Algérie télécom (DOT CHLEF) dans le cadre du contrat n° 164 du 28/12/2023, relative aux travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés.

Conformément aux dispositions du contrat nous vous demandons de reprendre les travaux de réseau de distribution à Hay Hassania Msan/R MHSN abandonnées depuis la date du 30 /12/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



**Le Directeur**

Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Chlef  
Signé:  ETTOUIL Nabil